



## **GPA. Nos filles sont reconnues, enfin ! Elles ne sont plus des fantômes de la République**

Publié le 26-06-2014 à 14h54 - Modifié à 18h35



Par [Dominique Mennesson](#)

Parent d'enfants nés de mère porteuse

LE PLUS. La Cour européenne des droits de l'Homme vient de condamner la France pour son refus de reconnaître la filiation d'enfants nés de mère porteuse à l'étranger. Dominique Mennesson et sa femme Sylvie, qui ont eu des jumelles via une GPA aux États-Unis, sont un des deux couples à avoir saisi la CEDH. Pour eux, c'est un cauchemar qui prend fin. Témoignage.

Édité et parrainé par [Rozenn Le Carboulec](#)



Illustration d'un père qui tient la main de son enfant (Flickr/[Stephan Hochhaus](#)/CC)

La décision de la Cour européenne des droits de l'Homme est un immense soulagement, après plus de 14 ans de combat pour faire valoir les droits de nos enfants.

Les juges ont considéré à l'unanimité, et c'est important de le souligner, qu'il y avait violation du droit au respect de la vie privée et familiale, ainsi que de l'identité de l'enfant.

Jusqu'en 2008, année où la Cour de cassation a invalidé la transcription à l'état civil des actes de naissances de nos deux filles, nous avons toujours gagné les procédures. Le silence de la loi française sur la GPA n'a plus été accepté. Aujourd'hui, la Cour européenne des droits de l'Homme vient le rappeler. Elle a renoué avec le droit et la primauté de l'intérêt de l'enfant.

### **Nous étions des fantômes de la République**

Pour nous, c'est la fin d'un cauchemar.

Nos filles étaient jusqu'alors des fantômes de la République. La Cour de cassation les avaient rayées des registres français, elles vivaient en situation irrégulière sur le territoire, avec pour seule preuve de leur présence un visa touristique qu'il fallait en théorie renouveler tous les trois mois.

Je vous laisse imaginer les conséquences psychologiques que peut engendrer une telle violence, quand on vous signifie que vous n'existez pas dans ce pays.

Nous étions nous-mêmes des fantômes de la République. On nous comparait à des mafieux, à des parents commanditaires.

Chaque démarche de la vie quotidienne était un véritable cauchemar. Qu'il s'agisse de l'école, de la cantine ou de n'importe quelle sortie. Lorsque l'on présentait les actes de naissance étrangers, on nous demandait systématiquement des papiers français. Nous étions obligés de faire valoir [l'article 47 du Code civil](#), qui était lui-même contesté, alors nous faisions intervenir un avocat... C'était sans fin.

### **Mes filles ne sont pas le "cheval de Troie du lobby gay"**

Grâce à ce jugement de la CEDH extrêmement précis, étayé et robuste, j'espère que le gouvernement sera plus cohérent dans ses décisions et en accord avec la circulaire Taubira, qui facilite la délivrance de certificats de nationalité française aux enfants nés de mère porteuse à l'étranger.

C'était une promesse du candidat François Hollande. Il n'a jamais prôné la GPA, mais il a défendu la transcription à l'état civil français des actes de naissance étrangers. Il est temps d'être cohérent avec ces engagements et de mettre fin à la discrimination que subissent ces enfants.

J'entends déjà des voix s'élever, certains parents ne vont pas apprécier et chercher à faire peur. Ils l'ont déjà fait en qualifiant mes enfants de "cheval de Troie du lobby gay". Ça a choqué profondément mes filles. Elles ne sont pas des objets. J'espère que la décision de la CEDH mettra fin à ce genre d'insinuations nauséabondes, qui plus est teintées d'homophobie prononcée.

Lorsque j'ai envoyé ce matin un SMS à ma fille Valentina pour lui annoncer cette nouvelle, elle m'a répondu :

"Super, on va fêter ça !"

Elle et sa sœur vont enfin être reconnues comme des enfants de la République française. Et nous, parents fantômes, allons enfin devenir de vrais parents.

*Propos recueillis par [Rozenn Le Carboulec](#).*